

DEPARTEMENT
OISE

ARRONDISSEMENT
CLERMONT

CANTON
ESTREES ST DENIS

MAIGNELAY-MONTIGNY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 04 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre le quatre juillet à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Maignelay-Montigny s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Denis FLOUR, Maire.

NOMBRE

De conseillers en exercice

23

De présents

17

De votants

22

OBJET

Modification du tableau des emplois

Date de la convocation : 27/06/24

Nombre de votes pour : 22

Nombre de votes contre : 0

Nombre d'abstentions : 0

Etaient présents :

M. LEGUEN Gilles, Mme BROWET Joëlle, M. CZEPCZYNSKI Jean-Pierre, M. PETIT Jean Luc, Mme MARCHAND Marie-Jeanne, Mme PRUVOST Gisèle, M. MARCHAND Jean-Pierre, M. FIEVEZ Patrick, M. RUCHOT Éric, Mme MOKRI Djamilia, Mme DELPLANQUE Sophie, Mme POCHOLLE Stéphanie, M. NAVARRO Julien, Mme LOISEL Marie-Christine, M. LEFRANC Dominique, M. DELAME Cédric.

Absents représentés :

Mme COURSEAUX Estelle qui avait donné pouvoir à Mme BROWET Joëlle,
Mme WALLON Christine qui avait donné pouvoir à M. FLOUR Denis,
M. Didier CARPENTIER qui avait donné pouvoir à M. PETIT Jean-Luc,
Mme MATS Anik qui avait donné pouvoir à M. LEGUEN Gilles,
M. VAUCHELLE Patrick qui avait donné pouvoir à M. LEFRANC Dominique.

Absente non représentée :

Mme GRIGNON-LECLUZE Amélie

Secrétaire : M. RUCHOT Éric

- VU le code général des collectivités territoriales,
- VU la loi n° 83-364 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
- VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- VU l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 06/06/2024

CONSIDERANT la nécessité de mettre à jour le tableau du personnel en raison d'un départ en retraite

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

A L'UNANIMITE ET A MAIN-LEVEE

DECIDE d'apporter les modifications suivantes :

Filière police municipale

Poste à créer à compter du 01/09/2024 :

1 poste de Brigadier-Chef principal à temps complet

Poste à supprimer à compter du 01/10/2024 :

1 poste de Chef de service de police municipale principal 1^{ère} classe à temps complet

Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le

ID : 060-216003715-20240704-04JUIL24_03-DE

PRECISE que le nouveau tableau du personnel s'établit ainsi :

I – FILIERE ADMINISTRATIVE

B – Rédacteur pal 2^e classe 1 poste à temps complet
C – Adjoint administratif pal 1^e classe 1 poste à temps complet
C- Adjoint administratif pal 2^e classe 1 poste à temps complet

II – FILIERE POLICE

C – Brigadier-Chef principal 1 poste à temps complet

III – FILIERE CULTURELLE

C – Adjoint du patrimoine pal 2^e classe 1 poste à 29/35^e
C – Adjoint du patrimoine pal 1^e classe 1 poste à temps complet

IV – FILIERE TECHNIQUE

C – Agent de maîtrise principal 1 poste à temps complet
C – Agent de maîtrise 2 postes à temps complet
C- Adjoint technique pal 1^{ère} classe 1 poste à temps complet
C – Adjoint technique pal 2^e classe 3 postes à temps complet
C – Adjoint technique 3 postes à temps complet
1 poste à 28/35^e
1 poste à 10,5/35^e
2 postes à 10/35^e

V – FILIERE ANIMATION

B – animateur principal 1 poste à temps complet
C – Adjoint d'animation 1 poste à 30/35^e
C – Adjoint d'animation pal 2^e classe 1 poste à 33/35^e
1 poste à 30/35^e

VI – FILIERE SPORTIVE

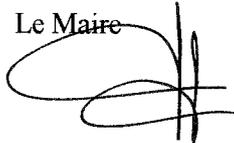
B – Educateur des APS pal 1^{ère} classe 1 poste à temps complet

Fait et délibéré, les jours, mois et an que susdits.

Extrait certifié conforme

Envoyé en préfecture le 05/07/2024
Reçu en préfecture le 05/07/2024
Publié le
ID : 060-216003715-20240704-04JUIL24_03-DE

Le Maire



Denis FLOUR

